

Le 4 août 2022

COMITÉ SUR LA TRANSITION VERS UN TAUX HORAIRE POUR LES FFRS

Le 13 septembre 2021, le STTP et l'employeur ont signé un protocole d'entente afin de mettre en place un comité sur la transition vers un taux horaire pour les FFRS.

Nous sommes présentement à la recherche d'une représentante ou représentant syndical additionnel afin de combler un poste qui deviendra vacant sous peu.

Le mandat du comité est de faire passer les FFRS à un système de rémunération à taux horaire en élaborant un système qui prendra en compte la charge de travail et le contenu du travail ainsi que les changements nécessaires à la convention collective.

ÊTES-VOUS LA PERSONNE IDÉALE POUR FAIRE PARTIE DE CE COMITÉ ?

- Êtes-vous membre en règle du STTP ?
- Avez-vous de l'intérêt pour le Système de Gestion des Itinéraires (SGI) ?
- Connaissez-vous bien les valeurs de temps des itinéraires FFRS ?
- Connaissez-vous bien le Système du manuel de la société (SMS) ?
- Connaissez-vous bien les règles de santé et de sécurité ?
- Connaissez-vous bien les dispositions de la convention collective ?
- Aimez-vous travailler en équipe ?
- Êtes-vous prêt à travailler à Ottawa pour une période indéterminée lorsque requis ?
- Êtes-vous capable de travailler à distance avec les logiciels Zoom ou MS Teams ?

CANDIDATURES

Sous forme de rapport, faites parvenir votre candidature, votre niveau de capacité pour le français et l'anglais, oral et écrit, votre niveau de confort avec les logiciels Microsoft Word et Excel, votre connaissance de la convention collective, votre habileté à travailler en équipe, ainsi que les raisons qui vous poussent à vouloir faire partie de ce comité, au plus tard le 18 août 2022, par courriel (vmurenzi@cupw-sttp.org) ou par la poste à l'adresse suivante :

Vanessa Murenzi
A/S Carl Girouard, Dirigeant national des griefs
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
377, rue Bank
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

Solidarité,



Carl Girouard
Dirigeant national des griefs

2019 – 2023 Bulletin #393
vm-sepb 225/scfp 1979

